

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS MULTIPLES

PROCES-VERBAL DU COMITE DU 11 DECEMBRE 2019

A la suite d'une première convocation, le comité syndical n'a pas pu siéger le deux décembre deux mille dix-neuf par suite de l'absence de quorum.

SEANCE DU 2 DÉCEMBRE 2019

PRESENTS

ACHERES	Cécile VINCENT, DELEGUEE TITULAIRE
AIGREMONT	Marie-Claude MEGE, DELEGUEE TITULAIRE Jean UDRON, DELEGUE SUPPLEANT
CARRIERES-SOUS-POISSY	Francine LIZAMBARD, DELEGUEE TITULAIRE
CHAMBOURCY	Francine LAZARD, DELEGUEE TITULAIRE Margueritte VINCENT, DELEGUEE SUPPLEANTE
CHAPET	Rosine THIAULT, DELEGUEE TITULAIRE
CHATOU	François SCHMITT, DELEGUE TITULAIRE
CHAVENAY	Denis FLAMANT, DELEGUE TITULAIRE
COMMUNE NOUVELLE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Daniel LEVEL, PRESIDENT Serge MIRABELLI, DELEGUE TITULAIRE Rosa ANDRE, DELEGUEE TITULAIRE
CONFLANS-SAINTE-HONORINE	Monique MUYLLE, DELEGUEE TITULAIRE
CRESPIERES	Raymond METZGER, DELEGUEE TITULAIRE
DAVRON	Evelyne PETIT, DELEGUEE SUPPLEANTE
FEUCHEROLLES	Martine LEPAGE, DELEGUEE TITULAIRE Susanne ZSCHUNKE, DELEGUEE TITULAIRE
HOUILLES	André SAUDEMONT, DELEGUE SUPPLEANT
L'ETANG-LA-VILLE	Sylvie SENG, DELEGUEE TITULAIRE
LA CELLE-SAINT-CLOUD	Hervé BRILLANT, DELEGUE TITULAIRE
LE MESNIL-LE-ROI	Pierre DEBUE, DELEGUE TITULAIRE
LE PECQ	Reine AIRAUDO, DELEGUEE TITULAIRE
LE VESINET	Jean-Michel JONCHERAY, DELEGUE TITULAIRE Frédérique RABIAN, DELEGUEE SUPPLEANTE
MAREIL SUR MAULDRE	Nathalie CAHUZAC, DELEGUEE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE
MAULE	Caroline QUINET, DELEGUEE TITULAIRE
MONTESSON	Catherine LANSIART, DELEGUEE SUPPLEANTE
MORAINVILLIERS	Bernard PERRODOUX, DELEGUE TITULAIRE Philippe MAILLARD, DELEGUE TITULAIRE

ORGEVAL	Jean-Michel SCHMIDT, DELEGUE TITULAIRE Michel BARDOT, DELEGUE TITULAIRE
SAINT-NOM-LA-BRETECHE	Gérard PARFAIT, DELEGUE TITULAIRE
TRIEL-SUR-SEINE	Evelyne LEGROUX, DELEGUEE TITULAIRE
VERNOUILLET	Didier ROBRIEUX, DELEGUE TITULAIRE

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux

Nombre de communes	:	39
SIVOM (composé de 2 communes)	:	1
Commune nouvelle (composée de 2 communes)	:	1
QUORUM	:	44
Délégués présents	:	35

L'an deux mille dix-neuf, le onze décembre à dix-huit heures, le Comité du Syndicat Intercommunal de Vocations Multiples, dûment convoqué par le Président le trois décembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel LEVEL, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 11 DÉCEMBRE 2019

PRESENTS

ACHERES	Cécile VINCENT, DELEGUEE TITULAIRE
CARRIERES-SUR-SEINE	Jean-Pierre VALENTIN, DELEGUE TITULAIRE Aline LE GUILLOUX, DELEGUEE SUPPLEANTE
CHAMBOURCY	Didier GUINAUDIE, DELEGUE TITULAIRE Francine LAZARD, DELEGUEE TITULAIRE
COMMUNE NOUVELLE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Daniel LEVEL, PRESIDENT
CRESPIERES	Raymond METZGER, DELEGUEE TITULAIRE
DAVRON	Evelyne PETIT, DELEGUEE SUPPLEANTE
MEDAN	Philippe MARTINET, DELEGUE TITULAIRE
MORAINVILLIERS	Bernard PERRODOUX, DELEGUE TITULAIRE Philippe MAILLARD, DELEGUE TITULAIRE
ORGEVAL	Jean-Michel SCHMIDT, DELEGUE TITULAIRE Michel BARDOT, DELEGUE TITULAIRE
VERNOUILLET	Didier ROBRIEUX, DELEGUE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

ACHERES	Malika BELLAL, DELEGUEE SUPPLEANTE Suzanne JAUNET, DELEGUEE SUPPLEANTE
----------------	---

AIGREMONT	Rémy JULIEN, DELEGUE TITULAIRE Marie-Claude MEGE, DELEGUEE TITULAIRE Emma SADOUN, DELEGUEE SUPPLEANTE Jean UDRON, DELEGUE SUPPLEANT
ANDRESY	Guy BRIAULT, DELEGUE TITULAIRE Michel DE RUYCK, DELEGUE TITULAIRE Sandra SAVET, DELEGUEE SUPPLEANTE
CARRIERES-SOUS-POISSY	Francine LIZAMBARD, DELEGUEE TITULAIRE Sylviane DAUVERT, DELEGUEE TITULAIRE Lucas CHARMELE, DELEGUE SUPPLEANT
CARRIERES-SUR-SEINE	Marie-Ange DUSSOUS, DELEGUEE SUPPLEANTE
CHAMBOURCY	Margueritte VINCENT, DELEGUEE SUPPLEANTE Mireille VALLEE, DELEGUEE SUPPLEANTE
CHAPET	Rosine THIAULT, DELEGUEE TITULAIRE
CHATOU	Patrice LECHEVALIER, DELEGUE TITULAIRE Jean Manuel PARANHOS, DELEGUE SUPPLEANT
CHAVENAY	Denis FLAMANT, DELEGUE TITULAIRE Anne-Françoise THES, DELEGUEE SUPPLEANTE Brigitte VINCENT, DELEGUEE SUPPLEANTE
COMMUNE NOUVELLE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Jean-Louis RICOME, DELEGUE TITULAIRE Rosa ANDRE, DELEGUEE TITULAIRE Jean-Jacques MSICA, DELEGUE SUPPLEANT William PETROVIC, DELEGUE SUPPLEANT
CONFLANS-SAINTE-HONORINE	Monique MUYLLE, DELEGUEE TITULAIRE Marie-Claude REBREYEND, DELEGUEE SUPPLEANTE
CRESPIERES	Véronique BIGARD, DELEGUEE TITULAIRE Valérie DORSEUIL, DELEGUEE SUPPLEANTE
CROISSY-SUR-SEINE	Olivier MOUSSAUD, DELEGUE TITULAIRE Alain DIEUL, DELEGUE SUPPLEANT Denis BOULANGER, DELEGUE SUPPLEANT
ECQUEVILLY	Hélène VACHOT, DELEGUEE TITULAIRE Nathalie ALABOUVETTE, DELEGUEE TITULAIRE
EPONE	Béatrice DI PERNO, DELEGUEE SUPPLEANTE Nathalie BAUDOUIN, DELEGUEE SUPPLEANTE
FEUCHEROLLES	Martine LEPAGE, DELEGUEE TITULAIRE Susanne ZSCHUNKE, DELEGUEE TITULAIRE André FEUVRIER, DELEGUE SUPPLEANT
HOUILLES	François HEURTEL, DELEGUE TITULAIRE André SAUDEMONT, DELEGUE SUPPLEANT Jean-François SIROT, DELEGUE SUPPLEANT
L'ETANG-LA-VILLE	Jean-François NAVARRE, DELEGUE TITULAIRE Sylvie LASSON, DELEGUEE SUPPLEANTE
LA CELLE-SAINT-CLOUD	Daniel TURCK, DELEGUE TITULAIRE Hervé BRILLANT, DELEGUE TITULAIRE Carmen OJEDA-COLLET, DELEGUEE SUPPLEANTE Geneviève SALSAT, DELEGUEE SUPPLEANTE
LE PECQ	Reine AIRAUDO, DELEGUEE TITULAIRE Cyrille PEYTAVIN, DELEGUE SUPPLEANT Roland VILLERME, DELEGUE SUPPLEANT

LE PORT-MARLY	Myriem HAAN, DELEGUEE SUPPLEANTE Reine VALLET, DELEGUEE SUPPLEANTE
LE VESINET	Francis GUIZA, DELEGUE TITULAIRE Jean-Michel JONCHERAY, DELEGUE TITULAIRE Eric DE LA GUERONNIERE, DELEGUE SUPPLEANT
LES ALLUETS-LE-ROI	Maxime ROUSSEAU, DELEGUE TITULAIRE Viviane DOSSET, DELEGUEE TITULAIRE Thérèse GEVRESSE, DELEGUEE SUPPLEANTE Gillian STOREY, DELEGUE SUPPLEANT
LOUVECIENNES	Lydéric WATINE, DELEGUE TITULAIRE Sanja JOLIOT, DELEGUEE TITULAIRE Béatrice BAUMANN, DELEGUEE SUPPLEANTE
MAREIL SUR MAULDRE	Frédérique ESCANDE, DELEGUEE TITULAIRE Nathalie CAHUZAC, DELEGUEE TITULAIRE Claudie FILLON, DELEGUEE SUPPLEANTE Karine GONCALVES, DELEGUEE SUPPLEANTE
MAREIL-MARLY	Gilles LAMY, DELEGUE TITULAIRE Pierre DURAND, DELEGUE TITULAIRE MICHELLE DUDOUET, DELEGUEE SUPPLEANTE Lionel LIOTIER, DELEGUE SUPPLEANT
MARLY-LE-ROI	Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE Jean-Guillaume DATIN, DELEGUE SUPPLEANT
MAULE	Bernard VILLIER, DELEGUE TITULAIRE Jean-Christophe SEGUIER, DELEGUE SUPPLEANT
MEDAN	Matthieu DUBREUIL, DELEGUE TITULAIRE Eric LAURENT, DELEGUE SUPPLEANT
MONTESSON	Marie-Caroline MUDRY, DELEGUEE SUPPLEANTE
MORAINVILLIERS	Nathalie CASTEL, DELEGUEE SUPPLEANTE Thierry HEDAN, DELEGUE SUPPLEANT
ORGEVAL	Murielle BORG, DELEGUEE SUPPLEANTE Jean-Pierre JUILLET, DELEGUE SUPPLEANT
POISSY	Aline SMAANI, DELEGUEE SUPPLEANTE
SAINT-NOM-LA-BRETECHE	Gérard PARFAIT, DELEGUE TITULAIRE Pierre VEZY, DELEGUE TITULAIRE Karel KURZWEIL, DELEGUEE SUPPLEANTE Michel MOREAU, DELEGUE SUPPLEANT
TRIEL-SUR-SEINE	Jean-Pierre MAROTTE, DELEGUE TITULAIRE Evelyne LEGROUX, DELEGUEE TITULAIRE Manuela MARIE, DELEGUEE SUPPLEANTE
VERNEUIL-SUR-SEINE	Gérard SCHIETTECATTE, DELEGUE TITULAIRE Pascal CHAMPION, DELEGUE TITULAIRE Hubert FRANCOIS-DAINVILLE, DELEGUE SUPPLEANT
VERNOUILLET	Jonathan BUGUET, DELEGUE SUPPLEANT
VILLENES-SUR-SEINE	Christyane JAVOISE, DELEGUEE TITULAIRE Michel BASSEVIEZ, DELEGUE SUPPLEANT
SIVOM MAISONS-MESNIL	Raphaël FANTIN, DELEGUE TITULAIRE Monique PIGE, DELEGUEE TITULAIRE Dora-Ezabel JORGE-FEKIR, DELEGUEE SUPPLEANTE Franziska JADIN, DELEGUEE SUPPLEANTE Ingrid COUTANT, DELEGUEE SUPPLEANTE Bruno IMHOFF, DELEGUE SUPPLEANT

Communes non représentées

AIGREMONT/ANDRESY/CARRIERES-SOUS-POISSY/CHANTELOUP-LES-VIGNES/CHAPET/CHATOU/CHAVENAY/
CONFLANS-SAINTE-HONORINE/CROISSY-SUR-SEINE/ECQUEVILLY/EPONE/FEUCHEROLLES
HOUILLES/L'ETANG-LA-VILLE/LA CELLE-SAINT-CLOUD/LE PECQ/LE PORT-MARLY/LE VESINET
LES ALLUETS-LE-ROI/LOUVECIENNES/MAREIL SUR MAULDRE/MAREIL-MARLY/MARLY-LE-
ROI/MAULE/MONTESSON/POISSY/SAINT-NOM-LA-BRETECHE/TRIEL-SUR-SEINE/VERNEUIL-SUR-SEINE
VILLENES-SUR-SEINE/SIVOM MAISONS-MESNIL

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux
Monsieur Johan BAUTISTA-GARCIA, Responsable de la fourrière intercommunale

Nombre de communes	:	39
SIVOM (composé de 2 communes)	:	1
Commune nouvelle (composée de 2 communes)	:	1
QUORUM		PAS NECESSAIRE
<u>Délégués présents</u>	:	14
<u>Pouvoir</u>		1
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	15

RÉUNION DU 11 DECEMBRE 2019

Le Président ouvre la séance à 18 heures et remercie les participants.

Il propose une modification de l'ordre du jour et que soit ajoutée la délibération concernant l'ouverture de crédits d'investissements qui est faite en fin d'année N-1, de façon à pouvoir anticiper des investissements au cours de l'année sans avoir encore voté le budget. Il demande si les élus sont d'accord sur cet ajout.

Le comité approuve, à l'unanimité, que cette délibération soit ajoutée à l'ordre du jour de ce comité.

Monsieur MARTINET de la commune de Médan est désigné secrétaire de séance

L'ordre du jour est le suivant :

- Fixation des tarifs 2020 de la fourrière intercommunale
- Ouverture des crédits d'investissement
- Attribution du marché de construction de la fourrière intercommunale
- Convention de partenariat financier n°3 avec la ville de Poissy
- Avenant n°1 corrigé à la convention financière n°2 avec la ville de Poissy
- Avenant à la convention de mise à disposition des biens nécessaires au fonctionnement du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Yvelines (SDIS)
- Adhésion à la convention de participation relative au risque santé
- Adhésion au Pass Territorial – Prestation d'action sociale
- Questions diverses

FIXATION DES TARIFS 2020 DE LA FOURRIERE INTERCOMMUNALE

Le Président présente le rapport et fait remarquer que la grande majorité des tarifs restent identiques, dans ces périodes durant lesquelles chacun se plaint de la cherté de la vie. Le syndicat, ayant la capacité financière suffisante, il propose de ne pas augmenter ses tarifs.

Un élu signale que le tableau indique que l'augmentation porte sur les catégories 1 et 2 des chiens mordeurs. Il demande si les tarifs des autres chiens et des chats ne sont pas modifiés.

Le Président le confirme.

Monsieur SAILLARD fait observer que le tableau manque un peu de clarté, mais qu'il s'agissait surtout de faire en sorte que les animaux les plus pénalisants pour le syndicat soient récupérés rapidement et ajoute que le problème ne se pose pas pour les animaux « classiques ».

Le Président confirme que des explications supplémentaires auraient été les bienvenues.

Le Président met la délibération au vote.

Le comité vote à l'unanimité la fixation des tarifs 2020 de la fourrière intercommunale.

OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENTS

Le Président mentionne qu'un tableau a été remis sur table aux élus avec des hauteurs de crédits liés à des articles du budget. Et précise que cette ouverture de crédit est conforme à ce que la loi autorise.

Le Président met la délibération au vote.

Le comité vote, à l'unanimité, l'ouverture des crédits d'investissements.

ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE CONSTRUCTION DE LA FOURRIERE INTERCOMMUNALE

Le Président présente le rapport et rappelle que, lors du dernier comité, il a été annoncé que le marché a été globalement infructueux, car seul le lot n°1 est attribuable, ce qui va être voté aujourd'hui. Il annonce que les autres lots seront relancés différemment, à l'exception du lot « clôture – espaces verts » qui n'a pas pu être attribué, car les entreprises ayant répondu sur ce lot ont oublié de répondre à la variante obligatoire, entraînant de ce fait l'invalidité de leur offre.

En ce qui concerne les deux autres lots relatif à la construction et l'aménagement des bâtiments, il rappelle que les deux réponses étaient très proches, ce qui a étonné le syndicat, mais qu'essentiellement les prix étaient 30 à 40 % supérieurs à l'enveloppe. En conséquence, ces lots vont être redécoupés en cinq lots qui sont : fondations-gros œuvres, charpente-ossature-bardage-couverture, doublage-cloisons, chauffage-ventilation-plomberie et électricité-courant fort et courant faible.

Il explique que, dans cette délibération, hormis le fait de relancer en plusieurs lots les deux lots infructueux, il y a également lieu d'attribuer le marché de voirie réseaux divers (VRD) à la société EIFFAGE. Il fait part de l'étonnement du syndicat concernant les montants annoncés par EIFFAGE, qui sont beaucoup moins importants que ses concurrents qui étaient COLAS, EUROVIA et DEMATHIEU&BARD pour un lot et EIFFAGE, COLAS et EUROVIA pour l'autre lot. Il annonce qu'EIFFAGE est environ 25 % moins chère que ses concurrents, soit 500 000 € de moins. Il ajoute que le choix s'est naturellement tourné vers cette entreprise. Il rappelle que la technique d'EIFFAGE, qu'il a déjà expliquée, est nouvelle et pour laquelle il éprouve encore une certaine réticence, mais admet qu'il faut savoir faire confiance à des groupes qui travaillent déjà dans la région et notamment sur le chantier pour l'aménagement de l'arrivée du PSG. Il fait remarquer que c'est peut-être également la raison de leurs prix puisqu'ils sont déjà installés sur place.

Sans observations, le comité approuve à l'unanimité l'attribution du marché de construction de la fourrière intercommunale à EIFFAGE pour le lot 1 VRD.

CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIER N°3 AVEC LA VILLE DE POISSY

Le Président présente le rapport. Il mentionne que la délibération précédente concernait la phase Maitrise d'œuvre, et que celle-ci concerne la phase chantier, pour laquelle il y a une convention de partenariat n°3 modifiée, avec la ville de Poissy concernant le financement des travaux. Il signale que le SIVOM est toujours en discussion avec le département. En effet, il explique que la construction de la nouvelle fourrière doit se faire sur un terrain qui n'appartient pas au syndicat, mais que le département mettra à disposition du syndicat. Il fait observer que ce dispositif interdit la récupération de la TVA et

ajoute qu'il trouve dommageable de se priver de 800 000 €. Il explique que le département a prévenu que, s'il gardait cette solution d'autoriser le syndicat à construire sur un terrain lui appartenant, c'est bien le département qui prendrait en charge le montant de la TVA pour les travaux. Mais il signale que cela prive également le syndicat de la récupération de la TVA sur tous les travaux d'investissements qui devront être effectués ultérieurement.

Sans observations, le Président met la délibération au vote.

Le comité syndical approuve à l'unanimité la Convention de partenariat financier n°3 avec la ville de Poissy.

AVENANT N°1, CORRIGE, A LA CONVENTION FINANCIERE N°2 AVEC LA VILLE DE POISSY

Le Président présente la délibération et annonce qu'une discussion assez longue a eu lieu avec la ville de Poissy sur le sujet. En effet, il explique que cela devait être simple au départ, dans l'esprit, mais des difficultés sont apparues qui ont compliqué l'évolution du projet. Il signale qu'un des murs existants est en face du site classé de la Maladrerie dans lequel se situe une chapelle inscrite aux monuments historiques ce qui rend ce mur également classé et qu'il y a lieu de le préserver. Il ajoute que, de plus, le lézard des murailles et la pipistrelle commune sont présents sur place et que ces espèces doivent être protégées. Il évoque également des aménagements d'espaces verts avec une compensation écologique avec le département et des difficultés concernant l'évacuation des eaux pluviales. Il explique que celles-ci devaient être envoyées dans un bac de rétention situé à l'ouest du bassin, mais le département n'est pas d'accord, car il considère que cela entrainera un trop gros volume d'eau. Il fait part également de la façon dont le syndicat a eu connaissance de la taille et des propriétés des parcelles, ce qui l'a contraint à changer plusieurs fois le permis de construire d'implantation. De plus, il ajoute que le département a découvert qu'il n'était pas propriétaire de la parcelle qu'il devait mettre à la disposition du SIVOM, et fait observer qu'elle contenait des délaissés de la SAPN. Il annonce aussi que la ville de Poissy a considéré qu'il avait encore un surcote de 34 300 € et que ce n'était pas à elle de payer. Il mentionne que s'est également ajoutée la part des études du garage solidaire qui ne seront pas à la charge de la ville de Poissy dans le cadre du déménagement, mais à la charge du SIVOM. Ainsi ce dernier définira si cette construction sera effectuée, ou pas, puisque certaines personnes y tiennent beaucoup, mais il précise qu'il s'agit d'un autre dossier. Ainsi, la répartition de ces montants a entraîné d'importantes discussions.

Il mentionne les chiffres modifiés et annonce que dès que le comité aura délibéré, et que la ville de Poissy aura signé l'avenant, les études pourront continuer et le syndicat pourra payer son AMO qui se plaint de ne pas être payé assez vite.

Sans question, le Président met la délibération au vote.

Le comité syndical approuve, à l'unanimité, l'avenant n°1 corrigé à la convention financière n°2 avec la ville de Poissy.

AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES BIENS NECESSAIRES AU FONCTIONNEMENT DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES YVELINES (SDIS)

Le Président présente le rapport et explique l'historique de cette délibération. Il indique que la ville de Saint-Germain-en-Laye a un très grand projet autour du quartier de l'hôpital, qui deviendra un nouveau quartier lié à la santé. Ainsi, la ville va racheter, par l'intermédiaire de l'établissement foncier d'Île-de-France (EPF), des terrains qui appartiennent à l'hôpital, afin que l'EPF les porte, et qu'il s'agit notamment des bâtiments appartenant aux sapeurs-pompiers. Il explique qu'il existait une convention, à l'époque où le SIVOM était le financeur et le porteur des sapeurs-pompiers, avant la départementalisation. Il fait observer que le SIVOM gérait ce parc, ce qui n'est plus le cas, depuis la signature d'une convention entre le SDIS, la ville de Saint-Germain-en-Laye et le SIVOM en 2001. Il précise que le SIVOM est uniquement signataire de cette convention, ayant été porteur des sapeurs-pompiers et qu'il y a encore une carte SDIS au sein du SIVOM.

Un élu demande confirmation qu'il n'y a aucun impact financier dans les comptes du SIVOM.

Le Président le confirme et répète que c'est uniquement la ville de Saint-Germain-en-Laye qui participe financièrement.

Sans autres questions, le Président met la délibération au vote.

Le comité syndical approuve, à l'unanimité, l'Avenant à la convention de mise à disposition des biens nécessaires au fonctionnement du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Yvelines (SDIS).

ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION RELATIVE AU RISQUE SANTE

Le Président présente le rapport et mentionne que ce contrat-cadre avec le CIG a déjà été signé dans d'autres syndicats.

Le comité syndical approuve, à l'unanimité, l'adhésion à la convention de participation relative au risque santé.

ADHESION AU PASS TERRITORIAL – PRESTATION D'ACTION SOCIALE

Le Président présente le rapport et précise qu'un catalogue d'avantages est disponible pour les agents, un peu comme dans un comité d'établissement. Il explique que le SIVOM cotise à cette prestation et que les agents retrouvent des sommes sous forme de réductions. Il signale que le taux de retour de 80 % est tout à fait honnête pour ce genre de système.

Il propose que des personnes du PASS ou du CIG viennent présenter, dans le cadre du SIVOM, ce « coffre » d'avantages afin que les élus se rendent compte de ce que cela représente.

Sans question, il met la délibération au vote.

Le comité syndical approuve, à l'unanimité, l'adhésion au Pass territorial – prestation d'action sociale.

Le Président au nom des agents, les élus d'avoir voté cette adhésion et demande à Monsieur SAILLARD d'informer le personnel que tous les élus présents au comité du SIVOM ont donné un avis favorable à l'accompagnement des agents. Il souhaite remercier, en cette fin d'année, tous les agents pour leur travail et notamment Monsieur BAUTISTA pour son suivi, avec tous les partenaires, du chantier de construction de la fourrière et il fait observer que la tâche n'est pas simple. Il souligne que la bonne surprise a été l'offre d'EIFFAGE même s'il craint que des avenants soient nécessaires par la suite. Il attire l'attention sur le fait qu'il faudra être prudent sur ces avenants.

Il remercie tous les élus et souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

La séance est levée à 18h30